

Appel à Projets

N° ARS/DERBP/2024-5

Dans le cadre du Mois d'Octobre Rose
2024

Cahier des charges

Pour le financement d'actions locales ou régionales en vue d'inciter les femmes à participer au dépistage du cancer du sein

Ouverture du dépôt des candidatures	15/04/2024
Clôture du dépôt des candidatures	17/06/2024 à 18h

Vous pourrez suivre les différentes étapes de votre dossier sur « Ma Démarche Santé ».

Contexte de l'Appel à Projets

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent en France et représente la 1^{ère} cause de décès par cancer chez la femme. Il fait l'objet d'un programme national de dépistage organisé sur l'ensemble du territoire français depuis 2004. Ce dépistage est coordonné au niveau national par les Centres Régionaux de Coordination et de Dépistage des Cancers (CRCDC). Si pas moins de 95 % des femmes se déclarent en faveur du dépistage du cancer du sein, moins d'une femme sur 2 (47.7 %) y participe au niveau national par le biais d'une mammographie (selon l'Institut National du Cancer ou INCa – communiqué de presse du 27 septembre 2023)

Par ailleurs, une Stratégie Décennale de lutte contre les cancers (2021 – 2030) est déployée au niveau national auprès de l'ensemble des ARS et se traduit au sein de chaque agence par une feuille de route pluriannuelle.

En Guadeloupe, chez la femme le cancer du sein est également le plus fréquent des cancers, représentant plus de 3 cas sur 10 (36 %). Avec 1 163 nouveaux cas de cancer chaque année (période 2013 – 2017), le cancer du sein est la première cause de mortalité chez la femme par cancer en Guadeloupe.

Le CRCDC de la Guadeloupe assure la coordination du programme de dépistage organisé du Cancer du sein (DOCS). Entre les années 2022 et 2023, si le nombre des invitations a augmenté, passant de 29 886 à 42 357, il est constaté un total de 12 534 mammographies en 2023 (contre 15 049 pour 2022) occasionnant un taux de participation de seulement 30 % pour l'année 2023 (le taux national étant quant à lui supérieur à 40 %). Il découle que la Survie Nette Standardisée (SNS) à 5 ans pour le cancer du sein sur la période 2008 – 2018 est de 79 % pour la Guadeloupe (la France hexagonale affiche comparativement une SNS à hauteur de 88 %).

Enfin, l'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy a mis en œuvre la Stratégie Décennale de lutte contre les cancers dans le cadre de feuille de route régionale. Totalisant une quarantaine d'actions et nonobstant

les actions de prévention traditionnelles au titre des facteurs de risques de cancer (notamment le cancer du sein), cette feuille de route intègre des actions plus spécifiques telles que les « Mâtinées dédiées » organisées par le CRCDC en vue de favoriser le dépistage auprès des femmes n'ayant pas répondu à l'invitation, en situation d'isolement et d'éloignement du système de santé.

Au regard de ces éléments, il résulte que dans le cadre de la prévention, le dépistage du cancer du sein s'avère toujours insuffisant au sein de la population. La promotion du dépistage du cancer du sein auprès des femmes éligibles (âgées de 50 à 74 ans) doit donc être poursuivie sur l'ensemble du territoire (Archipel guadeloupéen et Iles du Nord).

Conditions de recevabilité des projets

Il s'agit de sélectionner les projets s'inscrivant dans la mobilisation en vue d'inciter les femmes à participer au dépistage du cancer du sein.

Tous les projets sollicitant une demande de subvention de l'Agence de Santé en vue de mettre en œuvre des actions dans le cadre de la Manifestation « Octobre Rose » 2024 devront être déposés par l'intermédiaire du présent appel à projets, sur la période située entre le 15 avril et le 17 juin 2024 et via le site internet « Ma Démarche Santé ». En effet, ce nouveau dispositif vise à permettre une meilleure organisation de traitement des dossiers et un meilleur respect des délais, entre l'instruction des dossiers et la période de la manifestation fixée entre le 1^{er} et le 31 octobre. Il vise également à mieux satisfaire aux délais imposés par la procédure budgétaire pour le financement des projets.

Les porteurs de projets pourront être notamment des associations, des organismes d'assurance maladie, des centres de santé, des établissements de santé, médico-sociaux et sociaux, des unions régionales des professionnels de santé et tous professionnels de santé...

Pour être retenus et financés dans le cadre de la mise en œuvre de la manifestation d'Octobre Rose, les projets pourront être innovants, sportifs, informatifs et culturels et invités à répondre aux critères suivants :

- Sensibiliser et responsabiliser, sans culpabiliser ;
- Mettre l'accent sur l'efficacité et l'impact de la communication à destination des femmes éligibles au dépistage ;
- S'adresser à des femmes éligibles au dépistage mais pouvant être en situation d'isolement et d'éloignement du système de santé (personnes en situation de précarité sociale) ;
- Innover par un événementiel pouvant être porté par des patientes ou d'anciennes patientes incitant au dépistage.

Cependant, le présent Appel à Projets n'a pas vocation à financer :

- Des structures en soi : il alloue des financements à des projets ;
- Des postes pérennes : les recrutements de personnes doivent être en lien direct avec le projet et sa durée ;
- Des actions de formation initiale et continues susceptibles d'émarger sur les fonds de formation : en revanche, il peut soutenir des actions visant à l'outillage des professionnels pour améliorer les bonnes pratiques ;
- Un même projet à plusieurs échelles (nationale et régionale).

Tout dossier de présentation d'un projet devra notamment comporter les éléments suivants :

- Identification de l'objectif général du projet ;
- Identification du promoteur du projet (individuelle et/ou institutionnelle) ;
- Description du projet (objectif, modalités des actions, conditions de mise en œuvre...) ;
- Montant de la subvention sollicitée accompagné d'un budget général du projet (bilan prévisionnel des dépenses et des recettes, en particulier la liste dans les recettes des co-financements participant au projet) ;
- Volet d'évaluation du projet au moyen d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs permettant de mesurer son impact auprès du public ciblé (celui des femmes âgées de 50 à 74 ans).

Financement de l'Appel à Projets

Les projets retenus dans le cadre du présent Appel à Projets pourront bénéficier d'un financement de l'Agence de Santé par l'intermédiaire de son Fonds d'Intervention Régional (FIR).

Le financement sera attribué au porteur de projet dans le cadre d'une convention établie entre celui-ci et l'Agence de Santé.

Cette convention comprendra les principales mentions suivantes :

- Identification des parties ;
- Objet de la convention (contexte du projet, objectif général du projet, territoire d'intervention, déclinaisons opérationnelles du projet...) ;
- Période de la convention ;
- Subvention ;
- Modalités de versement (de la subvention) ;
- Documents à fournir ;
- Engagements du bénéficiaire (de la subvention) ;
- Modification des conditions d'exécution du projet ;
- Suspension et résiliation.

A noter également que le financement de l'Agence de Santé sera accordé à la condition de l'existence de co-financements dans le budget des projets présentés : autofinancement du promoteur ou autres financements sollicités et obtenus auprès d'autres financeurs institutionnels (ex. CGSS, collectivités...).

Procédure de dépôt et de sélection des projets - Calendrier

Le dépôt des dossiers de candidature dans le présent appel à projets devra s'effectuer via le site internet « Ma Démarche Santé » (MDS) disponible à l'adresse suivante : https://ma-demarche-sante.fr/si_mds/servlet/login.html

Seuls les dossiers transmis dans les délais sur le site « Ma Démarche Santé » seront instruits.

Pour tous les projets soumis, les pièces suivantes seront obligatoires :

- Lettre de demande d'une subvention
- Relevé d'identité bancaire
- Fiche INSEE et Statuts de l'établissement (pour les associations uniquement)
- Dernier exercice comptable valide (bilan et compte de résultats) (pour les associations uniquement)

Pour toute question, renseignement ou besoin d'informations supplémentaires, veuillez nous adresser un mail à l'adresse suivante : pascal.godefroy@ars.sante.fr

Vous pouvez également vous référer à **l'Annexe 1 « Notice d'utilisation de Ma Démarche Santé »**